

Valence-Romans Déplacements
au service de votre
mobilité

vr-d-mobilites.fr

04 75 600 626

Retrouvez-nous → 

Téléchargez l'appli
VRD mobilités



**Agences
mobilités**

VALENCE

11 bis boulevard d'Alsace
Du lundi au vendredi : 7h-18h30
Samedi et été* : 8h30-12h30 et 13h30-18h

ROMANS

Gare multimodale, 2 Boulevard Gabriel Péri
Du lundi au vendredi : 6h30-18h15
Samedi et été* : 8h30-12h30 et 13h30-18h

*horaires d'été : du lundi 11 juillet au vendredi 12 août 2022

conception graphique © Anne Faure
VRD mobilités, droits de reproduction réservés
Ne pas jeter sur la voie publique

Citéa le réseau de bus

Vélo'box les consignes à vélos

Résa + le service de transport
à la demande

P + R les parkings relais gratuits

Access + le service pour les personnes
à mobilité réduite

Citiz le service d'autopartage

Libéto les vélos classiques
ou électriques en libre-service
ou en location longue durée

Movici le service de covoiturage

CRÉEZ ET RECHARGEZ
VOTRE CARTE DE TRANSPORT



→ Nos points de vente partenaires



POUR CRÉER
UNE **CARTE OÙRA!**

→ Connectez-vous sur le site **vr-d-mobilites.fr**
→ ou rendez-vous dans les agences
mobilités de Romans et Valence, avec une
pièce d'identité, un justificatif de domicile et
une photo d'identité.

VOUS AVEZ DÉJÀ UNE **CARTE OÙRA!**
RECHARGEZ-LA !



→ **Sur la Boutique en ligne**

Connectez-vous sur le site **vr-d-mobilites.fr** ou l'appli **VRD mobilités**

Cliquez sur «Boutique en ligne». Créez votre compte lors de la première utilisation (munissez-vous de votre numéro de carte OùRA!). Choisissez votre titre et réglez en ligne par carte bancaire (paiement sécurisé). Activez votre carte en validant dans le bus ou car.




→ **Aux distributeurs automatiques de titres de transport** situés sur le site du Pôle Bus, quais A et C à Valence. Paiement par carte bancaire uniquement.



→ **Dans les agences mobilités** de ROMANS et de VALENCE. Adresses et horaires ci-contre.

		LES ARRÊTS	
Bourg-de-Péage	Tabac Presse 1 Place Andrevon	Place Andrevon	31/32
Bourg-lès-Valence	Espace Culturel Centre Cial Leclerc	BOURG Centre Cial	Cité5/7
	Tabac Presse de L'Allet Quartier de L'Allet	L'Allet	Cité4
	Tabac Le Julians 9 avenue de Lyon	BOURG Mairie	Cité4
Chabeuil	Tabac Presse du Porche 3 rue Gustave André	CHABEUIL L'Hôpital	20/24
Châteauneuf-sur-Isère	Tabac Presse Les Collines 12 avenue de Valence	CHATEAUNEUF Centre	20
Etoile-sur-Rhône	Tabac Presse 2C Route de Beauvallon	Place de la République	9
Guilherand -Granges	Tabac Presse Le Crussol Centre Cial Auchan	GUILHERAND C. Cial	C4/8/14/46
	Tabac Presse La Tabatière 291 avenue Sadi Carnot	Tournesols	6
	Tabac Presse Totem 251 av. de la République	Bottet	6/8/46
Malissard	Tabac Presse Place de la Mairie	MALISSARD Mairie	20

		LES ARRÊTS	
Portes-lès-Valence	Tabac Presse Le Lion Shop 4 rue Jean Jaurès	Dormoy	9/10
	Tabac Presse 68 rue Jean Jaurès	Mairie de Portes	9/10
Romans	Tabac Presse L'Elan 46 Place Jean Jaurès	Romans Jean Jaurès	C3/31/32/33/ IC
	Tabac Presse Le Narval Totem 3 rue Eugène Chavant	Balzac	Cité3
St Péray	Tabac Presse 58-60 rue de la République	Crussol	8/40/46
Valence	Tabac Presse La Boîte à Clopes 109 rue des Alpes	Amblard	6/13/23
	Tabac Presse Le Brazza 227 bis av. Victor Hugo	Danton	Cité1
	La Maison du Fumeur 22 avenue Victor Hugo	Gare de Valence / République	C1/C4/6/8/9/ 10/14/ IC
	Mag Presse 76 avenue de Romans	Latour Maubourg	C1/8/14/15/24/27/IC
	Tabac Presse Le Montplaisir 165 avenue de Chabeuil	Montplaisir	6/8/24/27
	Tabac Presse Le Pharaon Centre Cial Valence 2	Valence2 / Pompidou	C2/7/14/15/IC
	Tabac Presse Le Valensolles 5 Place Algoud	Algoud	C1/17
	Tabac Presse 1 rue Albert Einstein	Perrin	C2/7
	Tabac Presse 21 rue du 8 Mai 1945	Malossane	6
	Tabac Presse Place de l'Europe	Europe	7/8
	Tabac Presse 3 rue Simone Signoret	Signoret	7/10

- Alboussière
- Alixan
- Barbières
- Barcelonne
- Beaumont-lès-Valence
- Beaugard-Baret
- Beauvallon
- Bésayes
- Boffres
- Bourg-de-Péage
- Bourg-lès-Valence
- Chabeuil
- Champis
- Charmes-sur-Rhône
- Charpey
- Châteaubourg
- Châteaouble
- Châteauneuf-sur-Isère
- Châtillon-Saint-Jean
- Chatuzange-le-Goubet
- Clérieux
- Combovin
- Cornas
- Crépol
- Etoile-sur-Rhône
- Eymeux
- Génissieux
- Geysans
- Granges-lès-Beaumont
- Guilherand-Granges
- Hostun
- Jaillans
- La Baume-Cornillane
- La Baume-d'Hostun
- Le Chalon

- Malissard
- Marches
- Montéleger
- Montéliér
- Montmeyran
- Montmiral
- Montvendre
- Mours-Saint-Eusèbe
- Ourches
- Parnans
- Peyrins
- Peyrus
- Portes-lès-Valence
- Rocherfort-Samson
- Charpey
- Romans-sur-Isère
- Saint-Bardoux
- Saint-Christophe-et-le-Laris
- Saint-Georges-lès-Bains
- Saint-Laurent-d'Onay
- Saint-Marcel-lès-Valence
- Saint-Michel-sur-Savasse
- Saint-Paul-lès-Romans
- Saint-Péray
- Saint-Romain-de-Lerps
- Saint-Sylvestre
- Saint-Vincent-la-Commanderie
- Soyons
- Toulaud
- Triors
- Upie
- Valence
- Valherbasse
- La Baume-Cornillane, Saint-Bonnet-de-Valclérieux



Un service de Valence Romans DÉPLACEMENTS



VALENCE-ROMANS DÉPLACEMENTS
LES COMMUNES DESSERVIES
PAR LE RÉSEAU CITÉA

tarifs

Valence du 30 août 2021 au 28 août 2022



Téléchargez l'appli **VRD mobilités**

vr-d-mobilites.fr



A CHACUN SON TARIF


VOUS VOUS DÉPLACEZ OCCASIONNELLEMENT

BILLET UNITÉ*

1,40€

auprès du conducteur ou par SMS, envoyez CITEA au 93200°

° Titre disponible dans le cadre de la crise sanitaire.

 Disponible uniquement en France métropolitaine pour les clients de Bouygues, Orange, SFR et Free. Montant prélevé sur facture opérateur mobile ou déduit du compte prépayé mobile.

* Valable une heure sur l'ensemble du réseau Citéa.

Aller-retour sur la même ligne non autorisé.

En correspondance, veuillez scanner le QR Code situé sur votre billet unité.

CARTE 10 VOYAGES*

8€

- Carte nominative sur support OÙRA!
- Ou Billet Sans Contact non nominatif, multi-voyageurs, rechargeable.

Possibilité de charger jusqu'à 50 voyages / carte.

* Voyage décompté valable une heure sur l'ensemble du réseau Citéa. Aller-retour sur la même ligne non autorisé.

VOUS VOUS DÉPLACEZ RÉGULIÈREMENT

JEUNES, SALARIÉS* ET RÉDUITS**

10€ / MOIS : 100€ / AN ***

• **Jeunes** : âgés de 6 à 26 ans.

• **Salariés*** : vous bénéficiez de la prise en charge de votre abonnement à 50 % par votre employeur (décret n°2008-1501 du 30 décembre 2008).

• **Réduits**** : Réservé aux personnes habitant une des 67 communes du territoire de Valence-Romans Déplacements, âgées de plus de 26 ans et dont les revenus sont inférieurs à 1 007 € sur présentation d'une attestation délivrée par le CCAS ou la CLI de votre commune ou d'une attestation de moins de 2 mois délivrée par la CAF avec la mention RSA, API ou AAH, ou d'une attestation de moins de 2 mois pour les bénéficiaires de l'ASPA délivrée par l'organisme de retraite.

TOUT PUBLIC

20€ / MOIS : 200€ / AN ***

Pour toute personne de plus de 26 ans, non salariée, sans condition de ressources.

Duplicata de la carte en cas de perte, de vol ou dégradation : 6 €.

Demande de duplicata possible sur vrd-mobilites.fr

*** Payable au comptant ou par prélèvement automatique sur 12 mois.

LES COMBINÉS



→ CITÉA + TER

pour voyager sur les réseaux Ter et Citéa. Le tarif dépend du trajet réalisé en train.



→ CITÉA + LIBÉLO

Abonnés annuels Citéa, les frais d'accès Libélo sont offerts. Créez votre compte depuis le site ou l'appli.



GRATUIT POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

À condition d'être accompagnés d'un adulte et de se munir d'un billet délivré par le conducteur sur simple demande.

CORRESPONDANCES : N'oubliez pas de valider votre carte ou le QR Code de votre billet à chaque montée dans le bus ou car.

OÙ ACHETER

VOTRE TITRE DE TRANSPORT ?

	Agences	Auprès du conducteur	sur le site : vrd-mobilites.fr	sur l'appli : VRD mobilités	Distributeurs automatiques	Points de vente partenaires
Billet unité		X				
Création carte OÙRA! - voyages et abonnements	X		X			
Achat Billet Sans Contact Non nominatif, multi-voyageurs, rechargeable	X				X	X
Rechargement carte OÙRA! - voyages et abonnement mensuel ou annuel au comptant	X		X	X	X	X
Rechargement abonnement par prélèvement	X					
Création et rechargement combiné Citéa + TER	X					

VALIDEZ AVEC VOTRE SMARTPHONE ET PAYEZ UNIQUEMENT LES TRAJETS EFFECTUÉS !



→ Téléchargez l'application Seamless et inscrivez-vous sur l'appli ou sur le site www.seamlesstransportation.com

→ Choisissez votre profil voyageur

→ Voyagez et validez à bord des bus sur la cible orange avec votre smartphone (NFC).

La tarification est liée à votre profil. Le tarif appliqué dépend du nombre de voyages réalisés dans le mois.* Le paiement s'effectue par carte bancaire le mois suivant avec une facture mensuelle.

*Il est plafonné au montant de l'abonnement correspondant à votre profil.

FRAUDER PEUT COÛTER CHER

LE CONTRÔLE

Pour voyager vous devez posséder un titre de transport et le valider à chaque montée dans le bus. Le titre de transport doit être présenté à toute requête du personnel Citéa. En cas de fraude, vous serez verbalisé et devrez vous acquitter d'une amende forfaitaire.

Montant de l'amende à régler

Type d'infraction	Avant 10 jours	Passé 10 jours	Passé 30 jours
Pas de titre de transport	52 €	67 €	90 €
Titre non valable	35 €	50 €	73 €
Non respect du règlement	150 €	165 €	188 €

Tarifs au 30/08/2021

Votre titre de transport peut être vérifié à tout moment, conservez-le bien. Seul votre titre de transport constitue une assurance en cas d'accident. Le réseau de bus Citéa décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à un voyageur sans titre de transport ou avec un titre non valable.

VOYAGEZ...

À L'ARRÊT, PRÉPAREZ-VOUS !

Faites signe au conducteur. Pour votre sécurité, tenez-vous en retrait de la bordure du trottoir.

Préparez votre carte ou votre monnaie. Merci de faire l'appoint. Les billets de 20 € et plus ne sont pas acceptés.

Pour votre sécurité aucune descente / montée n'est possible en dehors des arrêts Citéa.

MONTEZ PAR LA PORTE AVANT ET...

- Validez votre titre de transport à chaque montée y compris en correspondance.
- Vous n'avez pas de titre, achetez un billet unité auprès du conducteur. Validez-le à chaque montée y compris en correspondance.

POUR DESCENDRE :

- Levez-vous à l'arrêt précédent, appuyez sur l'un des boutons «Arrêt demandé» au moins 100 mètres avant votre arrêt de descente.
- La descente s'effectue par les portes centrales ou arrières. Sur l'ensemble des lignes Citéa, y compris les Express, vous pouvez être amené à voyager debout.

DANS LE BUS ET LES CARS, RESPECTEZ...



→ Pensez à céder votre place aux personnes handicapées, âgées, aux femmes enceintes ou accompagnées de jeunes enfants.

→ Par respect pour les autres voyageurs, limitez l'usage des téléphones portables, maintenez le son à un volume modéré et évitez les conversations bruyantes.

→ Veuillez respecter le matériel. Ne rien jeter à terre, ne pas gêner la manœuvre des portes, ni actionner l'ouverture sans raison.

→ Il est interdit de fumer et de vapoter. Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 - décret 2017- 633 du 25 avril 2017 interdiction de fumer dans des lieux affectés à un usage collectif.



OBJETS VOLUMINEUX
Le transport d'objets volumineux et encombrants, ainsi que des matières premières dan-

gereuses ou malodorantes est interdit dans les véhicules Citéa. De même les colis et bagages peuvent être refusés s'ils sont susceptibles d'incommoder, de gêner les voyageurs ou de constituer un risque d'accident.



Dans les bus : les vélos pliants et trottinettes sont autorisés s'ils sont transportés pliés et tenus en main.

Dans les cars Intercitéa : les vélos ne sont pas admis y compris dans les soutes. Les trottinettes doivent être pliées et tenues en main.

EN CAS D'URGENCE

L'usage intempestif de la demande d'arrêt d'urgence ou du déverrouillage des portes est assujéti à une contravention de 4^{ème} classe



ANIMAL DE COMPAGNIE

Seuls les petits animaux de compagnie pouvant entrer dans un panier sont admis dans les véhicules Citéa. Gardez votre animal domestique sur vos genoux, dans son panier. Sont également acceptés les chiens servant de guides aux personnes non-voyantes ou d'assistance aux personnes handicapées.



VIDÉOSURVEILLANCE
Pour votre sécurité, les bus et les agences mobilités sont équipés de caméra de vidéosurveillance.

Droit à l'image : service Exploitation Citéa 04 75 600 626 selon la loi 95-73 du 21/01/95, le décret n° 2006-929 du 28/07/2006 modifiant le décret n°96-926 du 17/10/1996.



POUSSETTES

Elles peuvent rester déployées dans la mesure où elles n'entravent pas la circulation des autres passagers. Les enfants doivent rester attachés et le frein de la poussette enclenché.

Le voyageur est tenu d'adopter un comportement respectueux à l'égard des passagers, du personnel et du matériel, et de se conformer à toutes les consignes de ce règlement. BON VOYAGE !